

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(article L 2121-10 du CGCT)

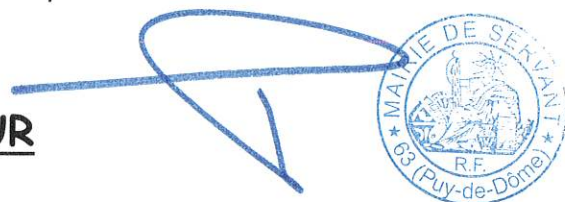
Le Conseil Municipal se réunira en Mairie le :

Lundi 1^{er} juillet 2024 à 19h30

A Servant, le 20 juin 2024

Le Maire,
Sylvain DURIN

ORDRE DU JOUR



- Travaux de réhabilitation de l'ancienne poste en multiservices : mission de coordination sécurité protection et santé (SPS)
- Travaux de réhabilitation de l'ancienne poste en multiservices : Diagnostic plomb - amiante et radon
- Fonds vert dépôt demande de subvention Traverse de bourg
- Conseil départemental : convention de coopération viabilité hivernale
- Semerap : Admission en non-valeur
- Tarification de l'assainissement collectif
- Syndicat Intercommunal Sioule et Morge : prestation d'entretien des ouvrages d'assainissement collectif
- Syndicat Intercommunal Sioule et Morge : prestation de contrôle des raccordements aux réseaux publics de collecte des eaux usées et des eaux pluviales
- Syndicat Intercommunal Sioule et Morge : prestation de facturation des redevances d'assainissement collectif
- Adoption du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif exercice 2023
- Barrage de la Prade : visite technique approfondie
- Indemnité forfaitaire complémentaire pour élections

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SERVANT

SEANCE DU 1^{er} JUILLET 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le premier juillet, le conseil municipal de la commune de Servant, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie à dix-neuf heures trente sous la présidence de Sylvain DURIN, Maire.

Nombre de conseillers

EN EXERCICE : 15

PRÉSENTS : 12

VOTANTS : 14

Date de convocation du conseil municipal : 20 juin 2024

PRÉSENTS : DURIN Sylvain, CHAMPOMIER Gilles, BOURNAT Stéphane, MOULY Josette, DUBOST Séverine, MILLER Nathalie, AGUES Nicolas, BOREL Jérôme, GIRARD Alain, CHARBONNIER Nadine, DELRIEU Agnès, SUCHET David.

EXCUSES : NIGON Florent procuration à SUCHET David, DEFRETIERE David procuration à DURIN Sylvain.

ABSENTE : CAZADE Anastasia

Secrétaire de séance : SUCHET David

Délib n° 1

OBJET : MISSION DE COODINATION SPS - MULTISERVICES

Le bâtiment et les travaux publics représentent le quart des accidents mortels du travail alors qu'il compte moins de 10% de la population active. Les accidents sur chantier BTP sont donc relativement beaucoup plus fréquents que dans les autres branches d'activité économique et peuvent être extrêmement graves. C'est pourquoi une coordination SPS est ainsi obligatoire pour tous les chantiers sur lesquels interviennent, simultanément ou successivement, plusieurs entreprises, même en sous-traitance l'une de l'autre. Deux devis ont été obtenus pour cette mission de mission de coordination sécurité protection et santé. Il est proposé de retenir l'offre de la EURL Marc GALLETTI pour un coût de 2 660 € HT, soit 3 192 € TTC.

VOTE POUR : 14

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme

Le Maire,
Sylvain DURIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SERVANT

SEANCE DU 1^{er} JUILLET 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le premier juillet, le conseil municipal de la commune de Servant, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie à dix-neuf heures trente sous la présidence de Sylvain DURIN, Maire.

Nombre de conseillers

EN EXERCICE : 15

PRÉSENTS : 12

VOTANTS : 14

Date de convocation du conseil municipal : 20 juin 2024

PRÉSENTS : DURIN Sylvain, CHAMPOMIER Gilles, BOURNAT Stéphane, MOULY Josette, DUBOST Séverine, MILLER Nathalie, AGUES Nicolas, BOREL Jérôme, GIRARD Alain, CHARBONNIER Nadine, DELRIEU Agnès, SUCHET David.

EXCUSES : NIGON Florent procuration à SUCHET David, DEFRETIÈRE David procuration à DURIN Sylvain.

ABSENTE : CAZADE Anastasia

Secrétaire de séance : SUCHET David

Délib n° 2

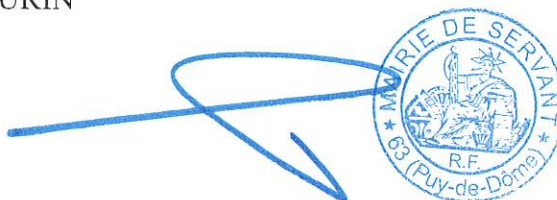
OBJET : DIAGNOSTICS AMIANTE – PLOMB ET RADON – REHABILITATION DE L'ANCIENNE POSTE EN MULTISERVICES ET LOGEMENT

- Le diagnostic radon pour les ERP s'ils sont situés au minimum en zone 3, est obligatoire.
- Le diagnostic amiante, est un document obligatoire si le permis de construire a été délivré avant juillet 1997.
- Le constat de risque d'exposition au plomb (CREP) concerne les bâtiments à usage d'habitation, construits avant le 1^{er} janvier 1949. Une proposition a été obtenue auprès de l'entreprise Socotec Construction pour un coût de 935 € HT, soit 1 122 € TTC. Les prélèvements sont en suppléments au prix de 53 € HT/prélèvement et seront effectués en concertation avec le maître d'œuvre ACA Architectes. Il est proposé de valider cette proposition.

VOTE POUR : 14

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Maire,
Sylvain DURIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SERVANT

SEANCE DU 1^{er} JUILLET 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le premier juillet, le conseil municipal de la commune de Servant, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie à dix-neuf heures trente sous la présidence de Sylvain DURIN, Maire.

Nombre de conseillers

EN EXERCICE : 15

PRÉSENTS : 12

VOTANTS : 14

Date de convocation du conseil municipal : 20 juin 2024

PRÉSENTS : DURIN Sylvain, CHAMPOMIER Gilles, BOURNAT Stéphane, MOULY Josette, DUBOST Séverine, MILLER Nathalie, AGUES Nicolas, BOREL Jérôme, GIRARD Alain, CHARBONNIER Nadine, DELRIEU Agnès, SUCHET David.

EXCUSES : NIGON Florent procuration à SUCHET David, DEFRETIERE David procuration à DURIN Sylvain.

ABSENTE : CAZADE Anastasia

Secrétaire de séance : SUCHET David

Délib n° 3

OBJET : DEPOT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION FONDS VERT RENATURATION DES VILLES ET VILLAGES – TRAVERSE DE BOURG

L'étude projet de la traverse de bourg avance bien. Les travaux devraient pouvoir commencer au printemps 2025. Il est proposé de déposer une demande de subvention au titre du Fonds Vert dans le cadre de l'axe 2 « Renaturation des villes et des villages ». Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES EN HT		RECETTES	
Etude diagnostique assainissement	18 100 €	CD 63 étude diag assainissement	9 050 €
Etude AVP Atelier du Rouget	19 800 €	Agence de l'eau étude diag assainissement	5 430 €
		Conseil régional	400 000 €
		Conseil départemental voirie départementale	230 000 €
Travaux voirie départementales	184 968 €	Conseil départemental FIC 2025	40 279 €
Travaux voirie communales	799 577 €	Fonds Vert	219 837 €
MOE Atelier du Rouget	108 300 €	Autofinancement	226 149 €
TOTAL	1 130 745 €	TOTAL	1 130 745 €

Le Maire propose de déposer cette demande de subvention.

VOTE POUR : 14

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme

Le Maire,
Sylvain DURIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SERVANT

SEANCE DU 1^{er} JUILLET 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le premier juillet, le conseil municipal de la commune de Servant, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie à dix-neuf heures trente sous la présidence de Sylvain DURIN, Maire.

Nombre de conseillers

EN EXERCICE : 15

PRÉSENTS : 12

VOTANTS : 14

Date de convocation du conseil municipal : 20 juin 2024

PRÉSENTS : DURIN Sylvain, CHAMPOMIER Gilles, BOURNAT Stéphane, MOULY Josette, DUBOST Séverine, MILLER Nathalie, AGUES Nicolas, BOREL Jérôme, GIRARD Alain, CHARBONNIER Nadine, DELRIEU Agnès, SUCHET David.

EXCUSES : NIGON Florent procuration à SUCHET David, DEFRETIÈRE David procuration à DURIN Sylvain.

ABSENTE : CAZADE Anastasia

Secrétaire de séance : SUCHET David

Délib n° 4

OBJET : CONVENTION VIABILITE HIVERNALE CONSEIL DEPARTEMENTAL 63

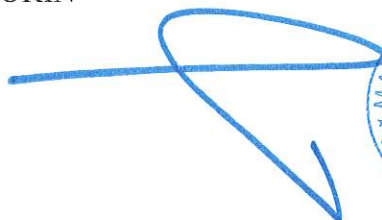
Le Conseil départemental du Puy-de-Dôme propose depuis de nombreuses années une convention de coopération de viabilité hivernale. Cette convention autorise les deux parties (Commune et Département) à intervenir sur leur domaine public routier respectif afin de réaliser des opérations de déneigement simple (raclage) lors d'épisodes exceptionnels. La convention est conclue à titre gratuit. La convention est établie pour une durée d'un an. Elle est renouvelable par tacite reconduction.

Le Maire propose de valider cette convention.

VOTE POUR : 14

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Maire,
Sylvain DURIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SERVANT

SEANCE DU 1^{er} JUILLET 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le premier juillet, le conseil municipal de la commune de Servant, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie à dix-neuf heures trente sous la présidence de Sylvain DURIN, Maire.

Nombre de conseillers

EN EXERCICE : 15

PRÉSENTS : 12

VOTANTS : 14

Date de convocation du conseil municipal : 20 juin 2024

PRÉSENTS : DURIN Sylvain, CHAMPOMIER Gilles, BOURNAT Stéphane, MOULY Josette, DUBOST Séverine, MILLER Nathalie, AGUES Nicolas, BOREL Jérôme, GIRARD Alain, CHARBONNIER Nadine, DELRIEU Agnès, SUCHET David.

EXCUSES : NIGON Florent procuration à SUCHET David, DEFRETIÈRE David procuration à DURIN Sylvain.

ABSENTE : CAZADE Anastasia

Secrétaire de séance : SUCHET David

Délib n° 5

OBJET : SEMERAP – ADMISSION EN NON VALEUR

Dans le cadre du contrat de délégation de service public de l'assainissement collectif, la SPL SEMERAP a fait parvenir une admission en non-valeur pour des factures impayées entre 2002 et 2017. Ces admissions en non -valeur à hauteur de 461,15 € sont donc considérées comme impossibles à recouvrer et sont pris en charge par la SPL sans réclamation auprès de la commune. Il est demandé à la commune de valider ces admissions en non-valeur.

VOTE POUR : 14

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Maire,
Sylvain DURIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SERVANT

SEANCE DU 1^{er} JUILLET 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le premier juillet, le conseil municipal de la commune de Servant, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie à dix-neuf heures trente sous la présidence de Sylvain DURIN, Maire.

Nombre de conseillers

EN EXERCICE : 15

PRÉSENTS : 12

VOTANTS : 14

Date de convocation du conseil municipal : 20 juin 2024

PRÉSENTS : DURIN Sylvain, CHAMPOMIER Gilles, BOURNAT Stéphane, MOULY Josette, DUBOST Séverine, MILLER Nathalie, AGUES Nicolas, BOREL Jérôme, GIRARD Alain, CHARBONNIER Nadine, DELRIEU Agnès, SUCHET David.

EXCUSES : NIGON Florent procuration à SUCHET David, DEFRETIÈRE David procuration à DURIN Sylvain.

ABSENTE : CAZADE Anastasia

Secrétaire de séance : SUCHET David

Délib n° 6

OBJET : ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2023

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- ✓ **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif
- ✓ **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- ✓ **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- ✓ **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

VOTE POUR : 14

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme

Le Maire,
Sylvain DURIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SERVANT

SEANCE DU 1^{er} JUILLET 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le premier juillet, le conseil municipal de la commune de Servant, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie à dix-neuf heures trente sous la présidence de Sylvain DURIN, Maire.

Nombre de conseillers

EN EXERCICE : 15

PRÉSENTS : 12

VOTANTS : 14

Date de convocation du conseil municipal : 20 juin 2024

PRÉSENTS : DURIN Sylvain, CHAMPOMIER Gilles, BOURNAT Stéphane, MOULY Josette, DUBOST Séverine, MILLER Nathalie, AGUES Nicolas, BOREL Jérôme, GIRARD Alain, CHARBONNIER Nadine, DELRIEU Agnès, SUCHET David.

EXCUSES : NIGON Florent procuration à SUCHET David, DEFRETIERE David procuration à DURIN Sylvain.

ABSENTE : CAZADE Anastasia

Secrétaire de séance : SUCHET David

Délib n° 7

OBJET : BARRAGE LA PRADE – VISITE TECHNIQUE APPROFONDIE

Monsieur le Maire rappelle l'obligation réglementaire des propriétaires de barrage de réaliser tous les 5 ans un rapport de visite technique approfondie par un bureau d'études agréé.

Un devis a été obtenu auprès du bureau d'études SOMIVAL INGENIERIE – 68 rue des Courtiaux – 63000 CLERMONT-FERRAND. Ce dernier propose une visite technique approfondie pour un coût de 2 450 euros HT, soit 2 940.00 euros TTC.

Le Maire propose de valider cette offre.

VOTE POUR : 14

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Maire,
Sylvain DURIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SERVANT

SEANCE DU 1^{er} JUILLET 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le premier juillet, le conseil municipal de la commune de Servant, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie à dix-neuf heures trente sous la présidence de Sylvain DURIN, Maire.

Nombre de conseillers

EN EXERCICE : 15

PRÉSENTS : 12

VOTANTS : 14

Date de convocation du conseil municipal : 20 juin 2024

PRÉSENTS : DURIN Sylvain, CHAMPOMIER Gilles, BOURNAT Stéphane, MOULY Josette, DUBOST Séverine, MILLER Nathalie, AGUES Nicolas, BOREL Jérôme, GIRARD Alain, CHARBONNIER Nadine, DELRIEU Agnès, SUCHET David.

EXCUSES : NIGON Florent procuration à SUCHET David, DEFRETIÈRE David procuration à DURIN Sylvain.

ABSENTE : CAZADE Anastasia

Secrétaire de séance : SUCHET David

Délib n° 8

OBJET : INDEMNITE FORFAITAIRE COMPLEMENTAIRE POUR ELECTION – ELECTIONS EUROPEENNES ET LEGISLATIVES 2024

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour application du 1^{er} alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée,

Vu le décret n° 2002-63 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires des services déconcentrés,

Vu le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires,

Vu l'arrêté ministériel du 27 février 1962 fixant le régime des indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires susceptibles d'être allouées aux fonctionnaires territoriaux,

Vu la circulaire ministérielle du 11 octobre 2002 qui fixent le cadre juridique de l'IFCE.

Le Maire propose d'octroyer pour les élections européennes et législatives de 2024 une indemnité forfaitaire de 80 euros pour chaque tour de scrutin à Madame Evelyne MOUSSET, secrétaire de mairie à temps non complet.

VOTE POUR : 14

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Maire,
Sylvain DURIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SERVANT

SEANCE DU 1^{er} JUILLET 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le premier juillet, le conseil municipal de la commune de Servant, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie à dix-neuf heures trente sous la présidence de Sylvain DURIN, Maire.

Nombre de conseillers

EN EXERCICE : 15

PRÉSENTS : 12

VOTANTS : 14

Date de convocation du conseil municipal : 20 juin 2024

PRÉSENTS : DURIN Sylvain, CHAMPOMIER Gilles, BOURNAT Stéphane, MOULY Josette, DUBOST Séverine, MILLER Nathalie, AGUES Nicolas, BOREL Jérôme, GIRARD Alain, CHARBONNIER Nadine, DELRIEU Agnès, SUCHET David.

EXCUSES : NIGON Florent procuration à SUCHET David, DEFRETIERE David procuration à DURIN Sylvain.

ABSENTE : CAZADE Anastasia

Secrétaire de séance : SUCHET David

Délib n° 9

OBJET : DISPOSITIF FRANCE RURALITE REVITALISATION

Le dispositif des Zones de revitalisation rurale (RZZ) créé en 1995 prend fin au 1^{er} juillet 2024 et est remplacé par le dispositif France Ruralité Revitalisation (FRR). La commune de Servant fait partie des communes éligibles à ce dispositif.

Le classement d'une commune en zone FRR donne droit à des exonérations fiscales pour les entreprises.

- Exonérations d'impôt sur les bénéfices, totale pendant les cinq premières années d'existence puis dégressive pendant les trois années suivantes.
- Sur délibération de la commune, exonération d'impôts locaux fonciers : cotisation foncière des entreprises (CFE) et taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), également totale pendant les cinq premières années d'existence puis dégressive pendant les trois années suivantes.

Le Maire propose de mettre en place ces exonérations pour les entreprises.
VOTE POUR : 14

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Maire,
Sylvain DURIN

